

Faillite du FC Sète : la Chambre Régionale des Comptes pointe les responsabilités !

Le rapport de la Chambre régionale des comptes confirme, point par point, tout ce que les élus de Tous Pour Sète n'ont eu de cesse de dénoncer depuis deux ans sous les injures et les invectives : manque de rigueur dans la gestion, absence totale de suivi et de contrôle, absence de projet sportif cohérent.

- **Des sommes colossales ont été versées par le contribuable sétois. :** 4 millions d'Euros pour la période 2001-2007 ; 2.5 millions d'Euros en 2008 et 2009.

Ce sont donc **6.5 millions d'Euros** que la ville aura versé en 8 ans pour aboutir à la mise en liquidation judiciaire de la Société d'économie mixte le 15 juin 2009 et, qu'au bout du compte, ce club mythique évolue en Division d'Honneur.

- **Ces aides sont pour la plupart entachées d'irrégularités.**

Le rapport pointe pour un montant de plus de 4 millions d'Euros des irrégularités dans l'attribution des subventions : ignorance de leur affectation réelle et/ou non respect des règles comptables établies par les lois, codes et règlements en vigueur.

- **La situation financière fortement dégradée depuis 2006-2007 est due à une mauvaise gestion.**

A la baisse prévisible des recettes liée à la descente de Ligue 2 (moins 53.8%), on n'a pas jugé bon de maîtriser les dépenses (moins 18.8% seulement) pourtant largement constituées de charges fixes et donc prévisibles : masse salariale et charges sociales, déplacements...

En pariant sur une hypothétique remontée en Ligue2, on a joué l'avenir du Club. Les mises étant constituées en l'occurrence par l'argent des contribuables sétois.

- **Les faux arguments et autres arguties ne résistent pas à une lecture attentive des faits.**

Le Maire a fait croire que ses prédécesseurs avaient mis en péril la propriété publique du stade. Le rapport balaie cet argument d'un revers de main et confirme le caractère inaliénable de la propriété du stade.

- **Le rapport met en lumière une absence totale de vision d'ensemble ou d'une politique sportive cohérente : aucune convention jusqu'en 2005, des conventions jugées trop imprécises en 2006 et 2007.**

Une convention fixant les obligations des parties respectives et notamment celle faite à la SEMS d'apporter la preuve que chaque subvention perçue correspond à une obligation d'intérêt général ou à une prestation est pourtant inscrite dans la loi.

- **Le comité de surveillance est resté étrangement muet et apparaît comme une institution fantoche.**

Contrairement à la loi en vigueur : **aucun compte rendu n'a jamais été fait en Conseil municipal** par les élus de la majorité membres du conseil de surveillance. Le dernier date de la municipalité Liberti. Aucune procédure d'alerte n'a été lancée par ce comité de surveillance.

Alors que le président/candidat du FC Sète se montrait rassurant auprès des divers candidats et de la Direction Nationale du Contrôle de la Gestion en prétendant que les comptes seraient proches de l'équilibre, le déficit du résultat d'exploitation était déjà de 778 000 euros en 2007 et de 595 000 euros en 2008. Le club a d'ailleurs été sanctionné sportivement pour présentation de fausses informations financières.

Sommes colossales engagées, mauvaise gestion, absence totale de contrôle et de surveillance, aucune politique sportive cohérente et fin du football de haut niveau à Sète : c'est bien un constat de faillite que dressent les rapporteurs de la Chambre régionale des comptes. Maintenant que les responsabilités sont établies et les responsables identifiés, il appartient au Premier magistrat de la ville de donner à cette affaire les suites juridiques qu'il avait promises.